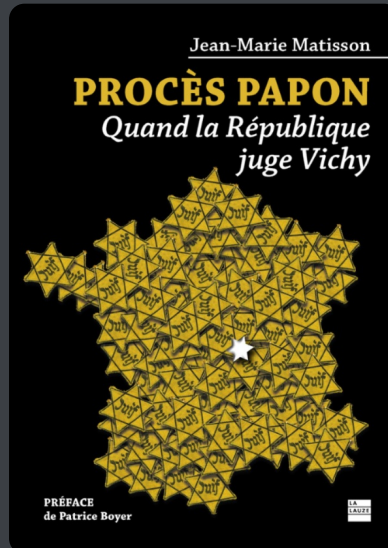


Lettre d'info n° 12
octobre 2023

en prévision des articles commémoratifs

Jean-Marie Matisson, première partie civile



Arrêter de prendre le journal
"Sud-Ouest" comme référence.
Pourquoi ?

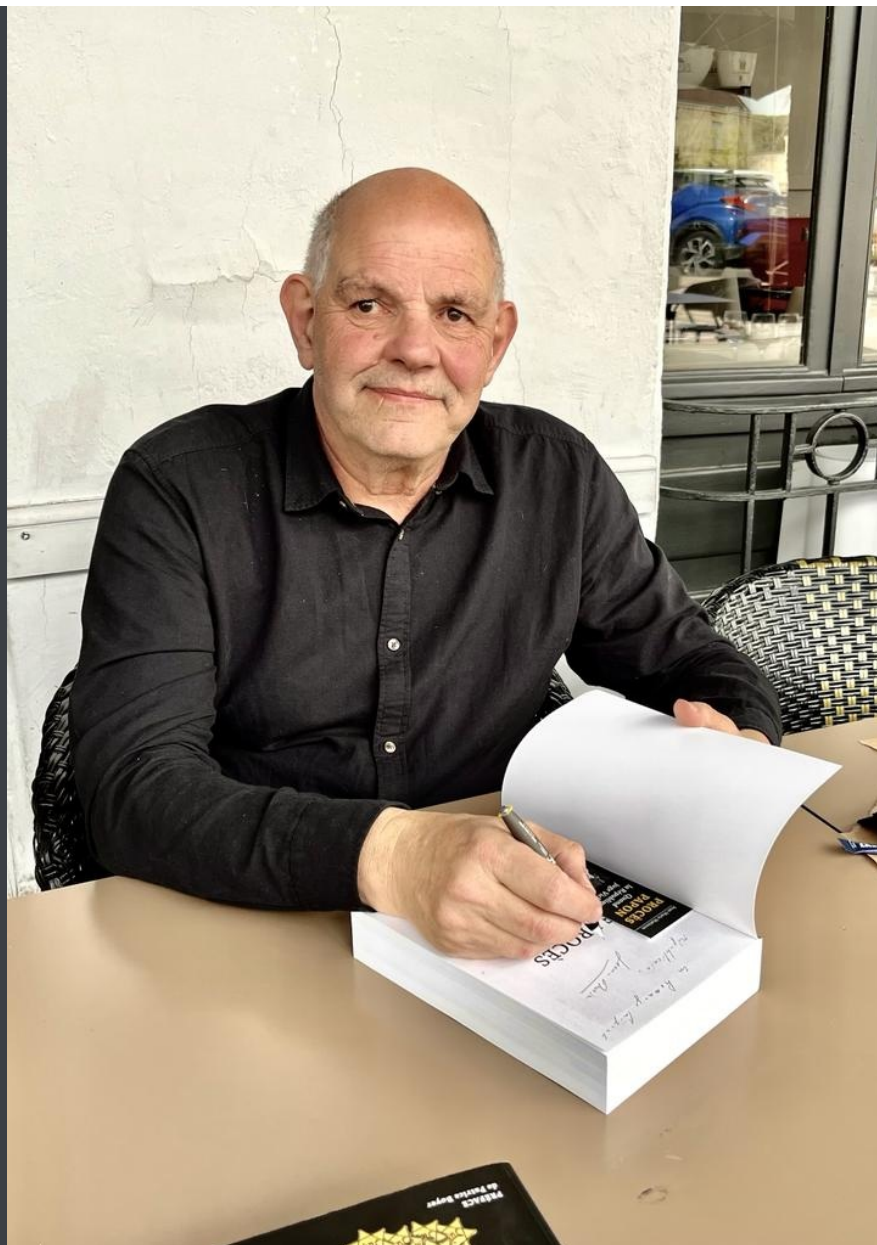


Photo Valérie Hubert-Cassant

Pour éviter que le journal "Sud-Ouest" et ceux qui s'en inspirent ne recommandent les mêmes erreurs sans chercher les bonnes sources. Je vous donne ci-dessous quelques points clés qui évoquent les bons repères de l'Affaire Papon.

Pour information, la **Cour Pénale Internationale** a repris mon historique de l'Affaire Papon pour parler de la procédure bordelaise, preuve s'il en fallait de sa précision et de son acuité.



Base de données des outils juridiques de la CPI

Les faits

A close-up portrait of Maurice Papon, an elderly man with a serious expression, wearing a dark suit and tie. The background is slightly blurred, showing another person in a light-colored suit.

MAURICE PAPON : UN PROCÈS HORS NORME

PAR MARJORIE MICHEL ET OLIVIER PECH

Il y a 25 ans, le 2 avril 1998, l'ancien haut fonctionnaire de Vichy était condamné pour "complicité de crimes contre l'humanité", pour son rôle dans des déportations de 1 690 Juifs de la région bordelaise vers le camp de Drancy, d'où ils ont ensuite été acheminés vers le camp d'extermination d'Auschwitz

Au hasard, le dernier article du journal Sud-Ouest contient au moins 10 erreurs.

Voici le dernier article du 2 avril 2023, premier chapitre

L'affaire Papon démarre par **huit plaintes** déposées par l'avocat bordelais Me Gérard Boulanger, le 8 décembre 1981, **suite à la publication, le 6 mai précédent, dans " Le Canard Enchaîné "** de documents signés de la main de Maurice Papon , alors ministre délégué au budget du gouvernement de Raymond Barre, tendant à prouver sa responsabilité dans la déportation vers le camp de Drancy de **1 690 Juifs de Bordeaux, dont 288 enfants**, entre 1942 et 1944, sous l'occupation de la France par les forces armées du Troisième Reich. Ces documents avaient été découverts dans les archives départementales de la Gironde par **Michel Bergès** , un jeune universitaire qui effectuait des recherches sur la collaboration économique. **L'année suivante, Me Serge Klarsfeld** , président de l'association des Fils et filles de déportés juifs français (FFDJF), dépose à son tour de nouvelles plaintes contre l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde . Le 19 janvier 1983, Maurice Papon est inculpé une première fois de "crime contre l'humanité" par le doyen des juges d'instruction de Bordeaux, Jean-Claude Nicod, puis de nouveau le 8 mars 1984. L'ancien fonctionnaire de Vichy contre-attaque en déposant plainte à son tour, en décembre 1985 et en janvier 1986, contre les "victimes" qui sont alors

inculpées de "dénonciation calomnieuse" à son encontre.

Dans ce premier chapitre il y a cinq contrevérités ou erreurs

La suite, encore des contrevérités...

Le 11 février 1987, la Cour de cassation annule la procédure depuis le 5 janvier 1983, date à laquelle apparaît le nom de Maurice Sabatier, préfet régional sous les ordres duquel Maurice Papon était directement placé durant 'Occupation. En effet, seule une chambre d'accusation peut instruire une affaire dans laquelle est impliqué un préfet. La plus haute juridiction désigne la chambre d'accusation de Bordeaux pour poursuivre l'instruction, successivement confiée à François Braud puis Annie Léotin.

Maurice Papon est de nouveau, et à deux reprises, en juillet 1988 et juin 1992, inculpé de "crimes contre l'humanité". La liste des plaintes s'allonge : en mai 1990, vingt-trois nouvelles plaintes sont déposées. Ce ne sont plus seulement les deux convois de déportés de 1942 qui sont concernés mais onze convois, de juillet 1942 à juin 1944, dont celui qui a suivi la rafle de janvier 1944, qui a fait 400 victimes.

L'instruction s'achève au mois de juillet 1995 et, en décembre, le parquet général dépose son réquisitoire définitif au terme duquel il demande le renvoi de Maurice Papon devant les assises pour sa responsabilité dans quatre convois de déportés juifs, sans retenir la complicité d'assassinat, c'est-à-dire la connaissance par l'ancien secrétaire de la préfecture de la Gironde de la "solution finale" du génocide juif, orchestré par l'Allemagne nazie.

La chambre d'accusation se réunit à huis clos les 6, 7, 8 et 9 mars 1996. Le 18 septembre, elle prononce le renvoi de Maurice Papon devant les assises pour sa responsabilité dans quatre rafles et huit convois, en retenant les complicités d'arrestations et de séquestrations, mais aussi celles d'assassinats, constitutifs de crimes contre l'humanité.

Le 23 janvier 1997, la cour de cassation rejette le pourvoi de Maurice Papon. Le procès devant la Cour d'assises de Bordeaux démarre le mercredi 8 octobre 1997. La justice rendra son verdict le 2 avril 1998, au terme de six mois d'âpres confrontations.

Mon droit de réponse

Droit de réponse suite à l'article de Sud-Ouest du 02 Avril 2023

» **MAURICE PAPON : UN PROCÈS HORS NORME**

PAR MARJORIE MICHEL ET OLIVIER PECH » envoyé le 03 Avril et resté sans réponse.

[Lire le droit de réponse, ici](#)

**Réaction de
Raymond Blet,
avocat du procès à**



(Photo page FB de Raymond Blet)

Raymond Blet, avocat des parties civiles



(Photo archives AFP dans la Charente Libre)

Gérard Boulanger



(photo Sud-Ouest)

Papon, dans sa cage de verre



(photo (©AFP/Archives/DERRICK CEYRAC))

Gérard Boulanger et Jean-Marc Varaut

mon droit de réponse.

Raymond Blet

En tant qu'avocat de partie civile, je confirme l'historique que tu fais, Jean-Marie. Le seul point sur lequel j'exprime une réserve est sur la plainte du MRAP. Celle-ci était effectivement irrecevable à l'époque.

Pour cette raison, elle a été présentée au juge d'instruction et retirée pour y substituer ensuite les plaintes de ta famille, victimes directes et recevables. Mais c'est un point annexe. La procédure et le procès auraient eu lieu, même sans l'article du Canard Enchaîné.

J'espère que Sud-Ouest aura l'honnêteté de redresser sa copie.

Précision de ma part :

Sur le point dont tu parles, retrait de la plainte du MRAP, tu es mieux placé que moi, j'ai assisté à la réunion publique de l'Aiglon en 1980, puis Gérard (Boulanger) est venu nous voir et nous a donné cette explication....

1 ER Point

Juridiquement, l'affaire Papon démarre

par le dépôt de quatre plaintes par l'avocat bordelais Me Gérard Boulanger, le 8 décembre 1981

David Matisson



Maurice Matisson, pratiquement toute sa famille a disparu dans les camps (Crédit Michel Lacroix)

Le 8 décembre 1981, Maurice-David Matisson, aujourd'hui âgé de 71 ans, sa mère Jacqueline (décédée en cours de procédure), son fils aîné Jean-Marie, et sa cousine, Esther Fogiel, ont été les quatre premiers à déposer plainte contre Maurice

(Copie d'écran du site Sud-ouest crédit Michel Lacroix)

Je ne vais pas être plus royaliste que le Roi... La réponse sur le site d'archives de Sud-Ouest lui-même. [ici](#)

Le 8 décembre 1981, Maurice-David Matisson, aujourd'hui âgé de 71 ans, sa mère Jacqueline (décédée en cours de procédure), son fils aîné Jean-Marie, et sa cousine, Esther Fogiel, ont été les quatre premiers à déposer plainte contre Maurice Papon. Ils accusaient l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde d'être responsable de l'arrestation à Bordeaux et de la déportation vers Drancy puis Auschwitz de huit membres de leur famille.

2 EME Point

Suite à la plainte du MRAP en 1980 et non suite à un article du Canard Enchaîné.



Base de données des outils juridiques de la CPI

(Sur le site Base de données des outils juridiques de la CPI
<https://www.legal-tools.org/doc/b15fc8/pdf/>) [ici](#)
pages 8 et 9

1967. les premiers documents sur la rafle d'octobre 1942 Toujours avec Michel Slitinsky : " C'est en 1967 que je découvrais par l'intermédiaire d'une amie, madame Benjacob-Guerin les premiers documents sur la rafle d'octobre 1942. Un de ses amis était chef de service à la préfecture et avait découvert trace de l'arrestation de son père qui fut un ami du mien.

Page 9

Fin 1980. Lors d'une réunion à l'Aiglon, le MRAP au vu de pièces présentées par Michel Slitinsky, décide de se constituer Partie civile. La plainte n'est pas recevable.

(ici objet de mon désaccord avec M° Blet, lui prétend que le MRAP s'est auto dessaisi, Gérard Boulanger que c'est la justice qui a jugé la plainte irrecevable - au vu des délais de réactions, c'est surement

Raymond Blet qui a raison)

1981 Début 81. Michel Slitinsky rencontre Claude Angeli du " Canard Enchaîné " Michel Slitinsky rencontre Claude Angeli du " Canard Enchaîné " avec qui il a déjà travaillé lors de la préparation d'un livre sur Tillon Michel Slitinsky estime que le « Canard enchaîné » est le mieux placé pour traiter du dossier Papon, et ce, sans considération des enjeux électoraux

. Fin avril 1981. Nicolas Brimo rencontre à Bordeaux Michel Slitinsky et Gabriel Delaunay pour rédiger son article sur Papon.

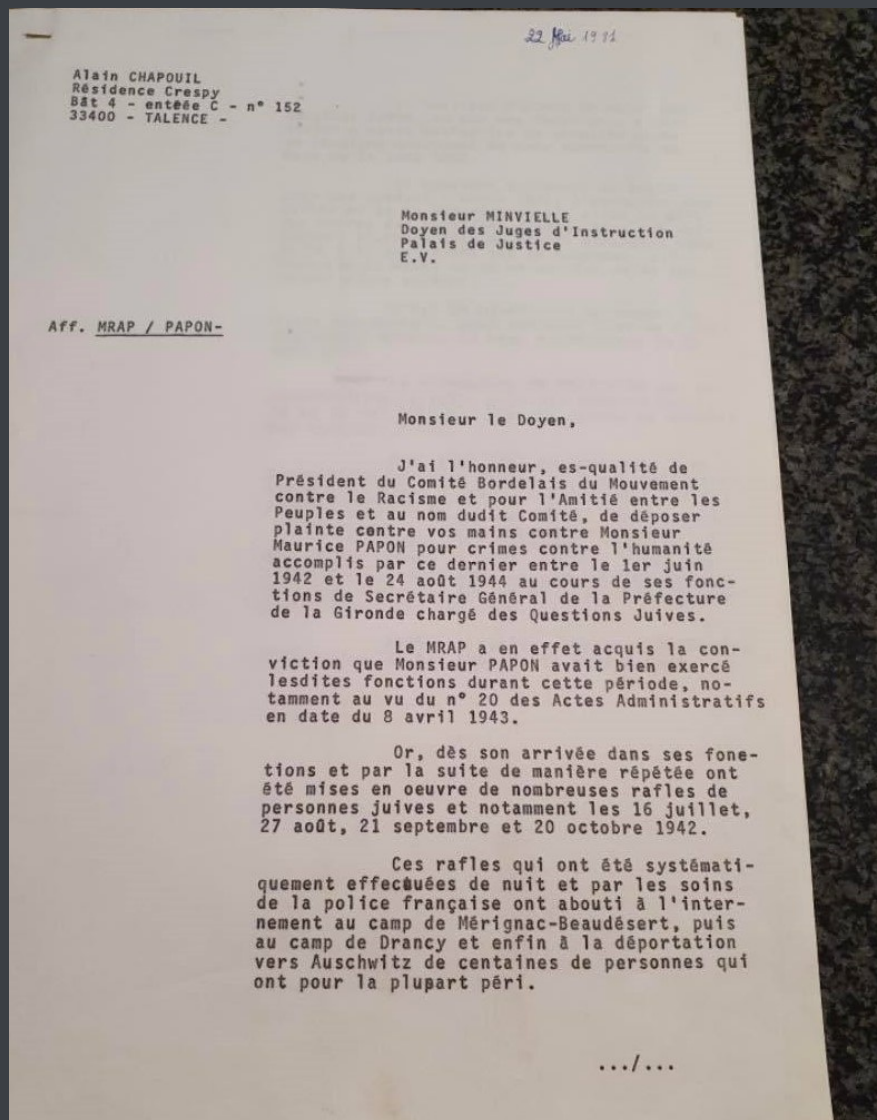
Dire que l'Affaire commence avec l'article du "Canard Enchaîné" est non seulement une contrevérité, mais c'est aussi :

- une insulte à notre tenacité et à notre obstination, qui elles seules ont permis la tenue du procès.

- une allégation qui alimente une forme de révisionnisme en laissant entendre qu'il s'agissait d'une manoeuvre politicienne.

Mitterand qualifiera l'affaire de "règlement de comptes politique" et Zemmour affirme que Papon a été "victime d'une balle perdue".

Ci-dessous la plainte du MRAP 1ère page fournie par M° Raymond Blet, la plainte complète figure [ici](#).



La déportation vers le camp de Drancy de 1 597 Juifs de Bordeaux, dont 230 enfants et non pas 1690 et 288.



(Photo personnelle - Synagogue le mur des noms - Erick Aouizérate, le président du consistoire actuel donne un nombre de déportés de 1665, en fait il y a 1588 noms, c'est la reprise de la liste Klarsfeld avec deux erreurs concernant ma famille et deux oublis de taille puisqu'il s'agit de deux victimes au nom de qui des plaintes ont été déposées)

En 1983, dans l'Histoire de Bordeaux, des historiens universitaires de renom donnent le chiffre de 1081 déportés.

Le mémorial à l'extérieur de la Synagogue de Bordeaux n'affichait que 600 noms environ, il a fallu des années et notre obstination, à Juliette Benzazon et à moi-même pour que le mur des noms rectifie cette erreur.

J'ignore d'où sort ce chiffre de 1690 déportés, on peut dire que c'est le chiffre qui revient le plus souvent. Mais quoiqu'il en soit, il est faux.

Oui, je sais, on me retorquera qu'un seul déporté, c'est un de trop. Mais si le travail que je mène depuis 1981 ne rend pas hommage à toutes les victimes, à quoi bon ? Un jour à Périgueux, à l'issue d'une conférence, un vieux monsieur vient me voir et me demande si sa mère faisait partie des déportés de Bordeaux, je lui demande comment elle s'appelle, je recherche sur ma liste et ne trouve pas son nom. Il repart la tête basse, visiblement déçu. Je le rappelle en lui disant que si c'était sa mère, peut-être qu'elle avait été déportée sous son nom de jeune fille. Je recherche à nouveau et lui dit quand elle a été arrêtée et dans quel convoi elle a été déportée à Auschwitz. Pas de merci, juste il a éclaté en sanglots. Voilà, c'est pour les larmes de ce vieux monsieur que je pense qu'il ne faut pas oublier personne.

Alors, 600 - 1081 - 1665 - 1588 - 1690 ? quel est le nombre exact ?
Voici mon calcul

1597 déportés vers Drancy, 230 enfants dont 180 âgés de moins de 15 ans

pour obtenir ce chiffre, j'ai fait la synthèse de trois listes

1. L'acte d'accusation qui donne 1560 déportés
2. La liste de Klarsfeld basée sur les archives de Drancy qui donne 1587

déportés dont 195 enfants

3. La liste de Slitinsky qui donne 1663 déportés dont 230 enfants de moins de 17 ans

Vous retrouverez la liste complète classée par ordre alphabétique avec nom - prénom - date naissance - date convoi - âge - camp arrivée (pages 287 à 325) et une explication complète dans mon livre (pages 365 à 371).

4 EME point

Les documents du procès ont été découverts dans les archives départementales de la Gironde par Jean Cavnac et non par Michel Bergès



(Créateur : Keystone-France - Crédits : Gamma-Keystone via Getty Images Droits d'auteur : 1944 Keystone-France)

De Gaulle à Bordeaux après la libération mi septembre, à côté de lui s'affiche René Caillier (président du Comité de Libération de

Bordeaux), Gaston Cusin (Commissaire de la République) et André Diethelm (Ministre de la Guerre).

Le véritable découvreur des documents est Jean Cavignac. En 1979, Il contacte Michel Slitinsky et lui dit : « j'ai trouvé des documents qui concernent 1940-1944 et les familles israélites, mais je ne peux le faire classer avec le personnel des archives ». Dans "[L'historique de l'Affaire, avant le procès](#)" - Je pense que cet historique est le plus complet possible car il reprend tout à la fois, les remarques et corrections des 3 principaux protagonistes de l'affaire, Gérard Boulanger, Michel Slitinsky et Maurice Matisson - dans mon livre pages 56 à 69

Au moment de notre dépôt de plainte initial, Michel Bergès travaille avec nous, il travaille sur Gaston Cusin (d'où ma photo) car il est persuadé que Cusin n'était pas dupe de la non appartenance de Papon à la résistance, c'est ce que le secrétaire de Cusin et Raymond Aubrac affirment. Michel Bergès est chargé d'exploiter cette piste. Il a de nombreux rendez-vous avec lui. Mais voilà, il se retrouve face à deux fortes personnalités, mon père et Michel Slitinsky et voit vite que les honneurs et la lumière lui échappent et au lieu de simplement rester dans l'ombre ou nous quitter, il passe dans le camp de Papon et annonce qu'il va apporter les preuves de l'innocence de Papon. C'est ce qu'il prétend faire en janvier 1998 pendant deux jours d'assises consacrées à sa déposition de laquelle il ressort qu'il n'amène rien comme élément si ce n'est que Papon aurait sauvé 400 Juifs.

Mais il continue à nuire avec un livre et surtout la reprise de sa "thèse" par Zemmour. J'ai appris bien des années plus tard, quand je me suis rendu aux archives départementales de la Gironde, après l'ouverture des documents du procès, qu'il consultait également les archives.

5 EME point

Me Serge Klarsfeld, son rôle est dans l'affaire Papon est mineur et contestable, ils jouent cavaliers seuls, contre les autres avocats et ont une théorie " les nazis sont coupables et l'Etat français est complice" ce qui a été contredit.

MOTION VOTÉE PAR LES MAGISTRATS DU SIÈGE ET DU
PARQUET GÉNÉRAL LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU MERCREDI 4 FÉVRIER 1998.

COPIÉ

« L'Assemblée Générale des magistrats du siège et du parquet général de la Cour d'Appel de BORDEAUX, après avoir examiné les propos tenus par Maître Serge et Arno KLARSFELD contre Monsieur CASTAGNEDE, président de la Cour d'Assises de la Gironde saisie de l'affaire Maurice PAPON,

Considère que ces deux avocats ont gravement diffamé Monsieur CASTAGNEDE en l'accusant publiquement à la radio, à la télévision et dans la presse écrite, d'avoir volontairement dissimulé une situation de famille susceptible de l'exposer à une récusation pour obtenir la présidence de l'affaire et l'acquiescement de l'accusé, après l'avoir précédemment violemment mis en cause lorsque la Cour d'Assises a ordonné la mise en liberté de Maurice PAPON.

Constata que, comme précédemment lors de la mise en cause diffamatoire des membres de la Chambre d'Accusation par un témoin cité dans l'affaire PAPON, le Ministre de la Justice, légalement chargé de la défense des magistrats, a manifesté publiquement l'intention de n'engager aucune poursuite pénale.

S'indigne de cette prise de position, qui laisse sans protection les magistrats diffamés dans l'exercice de leurs fonctions, et légitime, l'utilisation de tous les moyens, même les plus odieux, pour faire pression sur le cours de la justice et déstabiliser l'institution judiciaire.

Demande que Le Premier Président et le Procureur Général provoquent des poursuites disciplinaires et pénales contre Maître Serge et Arno KLARSFELD. »

Le Greffier en Chef,



Annie MAUHAURAT

(extrait de la motion - février ou mars 1998 : " **Demande que Le Premier Président et le Procureur Général provoquent des poursuites disciplinaires et pénales contre Maître Serge et Arno KLARSFELD**")

Au château des Milandes, cet été, nous donnions une conférence, Stéphane Nivet et moi-même sur les grands procès d'après-guerre. Stéphane, historien, qui a écrit plusieurs livres sur le procès Barbie et sur Jean Moulin dit tout le bien qu'il pense de Serge Klarsfeld, grâce à qui le procès Barbie a pu avoir lieu. De mon côté, comme le reflet inversé d'un miroir, j'explique tout le mal que je pense des Klarsfeld qui ont tout fait pour saboter le procès Papon. Mais voilà, **Barbie est un nazi allemand, Papon un ancien ministre gaulliste.**

Alain Jakubowicz, avocat dans les deux procès, raconte sa surprise quand Serge Klarsfeld lui demande au bout de deux mois de Procès, comment s'y prendre pour casser le procès. (dans le dernier livre de Gérard Boulanger)

"C'est un jugement de Salomon. Nous le devons à la malfeasance des Klarsfeld. **ils nous ont poignardés dans le dos.**" (réaction de Gérard Boulanger à l'issue du verdict)

Dans mon livre, j'ai écrit tout un chapitre " **Focus sur les Klarsfeld** ", qui relate cette anecdote quand Klarsfeld dépose ses 6 premières plaintes, il déclare que "**si Papon présente des excuses, les parties civiles retireront leur plainte**" sans nous demander notre avis et sans réfléchir au fait que notre plainte visait aussi d'autres accusés encore en vie à cette époque.

Alors, les Klarsfeld ne sont pas à l'origine du procès comme ils le prétendent mais au contraire ont tout fait pour le faire annuler. Leur priorité était le procès Bousquet ou Leguay, ce en quoi, ils avaient raison. Mais voilà, Papon restait le dernier fonctionnaire de l'Etat français à pouvoir être jugé et sans nous aucun fonctionnaire n'aurait été condamné pour son rôle dans la déportation des Juifs de France.

Quant au dernier dérapage de Serge avec Louis Aliot à Perpignan il laisse bien des enfants de la Shoah dans la perplexité.

Le procès en chiffre

*05 mis en examen, 1 jugé et condamné, 3 magistrats, 9 jurés,
30 avocats, 64 parties civiles individuelles et collectives,
1597 déportés, 15 convois, 135 témoins convoqués, 145 journalistes
accrédités, 50 000 pages d'instruction, 94 audiences, 6 mois
de débats (8 octobre 1997 - 2 avril 1998)*

S'informer, comprendre et transmettre

Retrouvez les archives du procès Papon par ceux qui l'ont vécu durant 17 ans sur le site internet ci-dessous.

Site internet des livres et
de l'actualités de Jean-Marie
Matisson

S'informer, comprendre et transmettre

Suivez l'actualité, les vidéos, les informations de Jean-Marie Matisson chaque mois dans cette newsletter ou sur le site internet, et sur les réseaux sociaux.

(extrait de la motion - février ou mars 1998 : " **Demande que Le Premier Président et le Procureur Général provoquant des poursuites disciplinaires et pénales contre Maître Serge et Arno KLARSFELD**")

Au château des Milandes, cet été, nous donnions une conférence, Stéphane Nivet et moi-même sur les grands procès d'après-guerre. Stéphane, historien, qui a écrit plusieurs livres sur le procès Barbie et sur Jean Moulin dit tout le bien qu'il pense de Serge Klarsfeld,

grâce à qui le procès Barbie a pu avoir lieu. De mon côté, comme le reflet inversé d'un miroir, j'explique tout le mal que je pense des Klarsfeld qui ont tout fait pour saboter le procès Papon. Mais voilà, **Barbie est un nazi allemand, Papon un ancien ministre gaulliste.**

Alain Jakubowicz, avocat dans les deux procès, raconte sa surprise quand Serge Klarsfeld lui demande au bout de deux mois de Procès, comment s'y prendre pour casser le procès. (dans le dernier livre de Gérard Boulanger)

"C'est un jugement de Salomon. Nous le devons à la malveillance des Klarsfeld. **Ils nous ont poignardés dans le dos.**" (réaction de Gérard Boulanger à l'issue du verdict)

Dans mon livre, j'ai écrit tout un chapitre " **Focus sur les Klarsfeld** ", qui relate cette anecdote quand Klarsfeld dépose ses 6 premières plaintes, il déclare que "**si Papon présente des excuses, les parties civiles retireront leur plainte**" sans nous demander notre avis et sans réfléchir au fait que notre plainte visait aussi d'autres accusés encore en vie à cette époque.

Alors, **les Klarsfeld ne sont pas à l'origine du procès comme ils le prétendent mais au contraire ont tout fait pour le faire annuler. Leur priorité était le procès Bousquet ou Leguay**, ce en quoi, ils avaient raison. Mais voilà, Papon restait le dernier fonctionnaire de l'Etat français à pouvoir être jugé et sans nous aucun fonctionnaire n'aurait été condamné pour son rôle dans la déportation des Juifs de France.

Quant au dernier dérapage de Serge avec Louis Aliot à Perpignan il laisse bien des enfants de la Shoah dans la perplexité.



Contact

Jean-Marie Matisson

19 rue des Bourdisquettes 31620 Fronton
jean-marie@matisson.com / 06-47-16-89-65

Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrit(e) à notre newsletter Si vous ne souhaitez plus en recevoir, cliquez ici.

